



ccirn | Chambre de commerce
et d'industrie
membre FCCQ | de Rouyn-Noranda

Rouyn-Noranda, le 22 février 2017

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Appui au projet de la mine Akasaba Ouest par Mines Agnico Eagle Itée

Bonjour,

Vous trouverez dans les pages qui suivent la position développée par la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda (CCIRN) en appui au projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or par Mines Agnico Eagle Itée.

Ce projet revêt une importance incontestée pour différentes raisons qui ont été précisées dans notre mémoire. C'est pourquoi les membres de la Chambre n'ont pas hésité à accueillir positivement ce projet et à le soutenir publiquement.

Nous sommes sûrs que notre appui à cet important projet recevra toute l'attention nécessaire. Nous vous remercions de votre attention et nous vous invitons à nous contacter au besoin pour toute demande d'information supplémentaire. Il nous fera plaisir d'y répondre au mieux de nos connaissances.

En terminant, nous vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments respectueux.

Le président,

Jean-Claude Loranger



ccirn | Chambre de commerce
et d'industrie
membre FCCQ | de Rouyn-Noranda

**MÉMOIRE SUR LE PROJET
D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION DE LA MINE AKASABA OUEST À VAL-
D'OR PAR MINES AGNICO EAGLE LTÉE**

PRÉSENTÉ PAR

**La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda
70, avenue du Lac
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N4**

Téléphone : 819-797-2000

Courriel : reseau@ccirn.qc.ca

LA CCIRN SERA REPRÉSENTÉE LORS DES AUDIENCES PAR

M. Jean-Claude Loranger, président du conseil d'administration

Table des matières

L'Abitibi-Témiscamingue, une histoire minière.....	1
La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda.....	1
Notre intérêt envers Mines Agnico Eagle	2
Notre intérêt pour le projet Akasaba Ouest.....	2
Soutien aux opérations des usines Goldex et LaRonde.....	3
Restauration du site Manitou	3
Transport du minerai.....	3
Retombées économiques.....	4
Gestion et traitement des eaux	5
Nuisance par le bruit.....	5
Impacts environnementaux et sociaux	6
Conclusion	7

L’Abitibi-Témiscamingue, une histoire minière

Située au nord-ouest du Québec, l’Abitibi-Témiscamingue est longtemps restée le royaume des coureurs des bois, des trappeurs et des Premières Nations. C’est au début du XXe siècle que la découverte par Edmund Horne de riches gisements de cuivre et d’or sur les rives du lac Osisko provoque une véritable ruée. Au début des années 1910, les prospecteurs miniers du Nord-est ontarien suivent la faille de Cadillac, ce qui leur permet de faire d’importantes découvertes de cuivre et d’or. Les mines de l’Abitibi deviennent, dans les années 1930, les principales productrices d’or du Québec. Elles symbolisent alors l’espoir de centaines d’hommes et de femmes fuyant la misère des villes¹.

La ruée minière abitibienne entraîne la formation rapide de communautés là où s’élevait la forêt quelques mois plus tôt. Les gisements de métaux et d’or transforment le paysage et contribuent grandement au développement économique de l’Abitibi et du Témiscamingue. Aujourd’hui, les compagnies minières implantées à travers l’ensemble de la région emploient quelque 3 000 personnes.

La Chambre de commerce et d’industrie de Rouyn-Noranda

La Chambre de commerce et d’industrie de Rouyn-Noranda (CCIRN) est un regroupement volontaire de gens d’affaires, de commerçants et de personnes qui partagent sa mission et sa vision. Elle est financée par ses cotisations et les revenus de ses activités. Elle compte plus de 1 100 membres, issus de tous les secteurs d’activités de l’Abitibi-Témiscamingue. Affiliée à la Fédération des chambres de commerce du Québec, elle exerce des pressions sur les instances afin d’améliorer la vie économique et sociale de Rouyn-Noranda et la région.

Dans l’optique de renforcer l’économie de l’Abitibi-Témiscamingue et d’assurer la croissance de Rouyn-Noranda, nos interventions se font en concertation avec les entrepreneurs et les organismes socioéconomiques présents dans notre milieu. Elles passent aussi par le soutien direct aux projets majeurs de développement.

La CCIRN est, de par la force de son réseau, un acteur incontournable de son milieu et de la région. En tant que leader et rassembleur de la communauté d’affaires, nos interventions publiques sont motivées par notre volonté d’encourager l’esprit d’entreprise ainsi que les initiatives structurantes, de même que par la création d’emplois.

¹ Source : Marc Rioppel, *La ruée vers l’or : l’ouverture des Mines en Abitibi*.

Notre intérêt envers Mines Agnico Eagle

Agnico Eagle est membre de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda depuis plusieurs années. C'est sur notre recommandation auprès de la Fédération des chambres de commerce du Québec que l'entreprise a remporté en 2008 le prestigieux titre d'Entreprise de l'année dans le cadre du concours *Les Mercuriades*. Le jury l'a désignée à ce titre dans la catégorie Grande entreprise. Agnico Eagle a également remporté à cette occasion un Mercure pour sa contribution au développement économique régional.

Mines Agnico Eagle est aujourd'hui une grande société aurifère qui opère à l'échelle de la planète. Elle produit, depuis 1957, des métaux précieux. Cette société est à la tête de 4 mines en Abitibi : LaRonde (Preissac), Lapa (Rivière-Héva), Canadian Malartic (Malartic) et Goldex (Val-d'Or). Sa production totale estimée en 2016 est de 1,5 M d'onces d'or, dont 720 000 proviennent de la région. Ensemble, ces 4 mines comptabilisent 2 775 emplois, incluant les entrepreneurs présents sur les sites (2015).

Cette entreprise laisse d'importantes traces dans l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue. Sur le plan des achats dans la région², 403 M\$ ont été dépensés en biens et services en 2016. Au total, plus de 600 fournisseurs en ont bénéficié. S'ajoutent à ce portrait 201 M\$ versés en salaires et bénéfices pour les emplois directs ainsi que 0,7 M\$ en dons, commandites et investissements communautaires³. Pour leur part, les redevances versées au gouvernement du Québec totalisent 15,9 M\$ US en 2015 pour les mines LaRonde, Lapa et Goldex (129 M \$ US depuis 2010). Ces données démontrent l'importance de cette entreprise pour l'économie régionale et il ne fait aucun doute que Rouyn-Noranda tire avantage de ses activités.

Notre intérêt pour le projet Akasaba Ouest

Selon l'étude d'impact environnemental et social réalisée par la firme WSP⁴, le projet Akasaba Ouest revêt des particularités qui en font un projet des plus intéressants. D'abord, on utilise les infrastructures existantes sur le site minier Goldex et on vise l'optimisation de la capacité de son concentrateur, ce qui se traduira par une synergie opérationnelle et une réduction des coûts de production. Pour ce qui est de l'ancien site minier Manitou, on fait état de l'accès à une source de matériaux additionnels provenant de la mine Akasaba Ouest pour sa restauration. On contribue de la sorte à régler un sérieux problème sur le plan environnemental qui perdurait depuis de nombreuses années. On réfère également au fait que le site minier Akasaba Ouest sera accessible par les routes existantes. On fait enfin valoir les retombées économiques pour le Québec et pour l'Abitibi-Témiscamingue de la concrétisation du projet.

² Les chiffres excluent les données pour Canadian Malartic.

³ Ces données ne tiennent pas compte des contributions en recherche ni des bourses aux étudiants.

⁴ WSP, Projet Akasaba Ouest, *Étude d'impact environnemental et social* déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (résumé), septembre 2016.

La Vallée-de-l'Or, l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec ont tout à gagner avec la réalisation de ce projet. Sa concrétisation favorisera le maintien d'emplois, tant pour Agnico Eagle que chez les bâtisseurs de mines, équipementiers et fournisseurs.

Dans cette optique, la CCIRN appuie le projet Akasaba Ouest. Il s'agit d'un bon projet, monté pour être rentable économiquement et il est respectueux sur le plan environnemental et social.
Le présent mémoire vient établir les éléments de cet appui.

Soutien aux opérations des usines Goldex et LaRonde

La CCIRN constate que le projet Akasaba Ouest démontre une rentabilité économique, notamment en raison de l'utilisation des deux usines de traitement de minerai existantes. Goldex récupérera l'or et produira un concentré de sulfures (cuivre et or) qui sera acheminé à LaRonde. Ces usines sont déjà en activité et détiennent la capacité nécessaire pour traiter le minerai qui sera extrait de la fosse.

La CCIRN voit d'un œil favorable le fait que le projet permet à des usines déjà en place d'atteindre leur plein potentiel, d'autant plus qu'elles disposent déjà des autorisations requises pour fonctionner.

Restauration du site Manitou

Grâce au projet qui vise l'exploitation d'un nouveau gisement, des matériaux supplémentaires seront disponibles pour contribuer à la restauration de l'ancien parc à résidus miniers Manitou. On vient ainsi consolider un travail qui avait été amorcé antérieurement.

La CCIRN salue la décision d'Agnico Eagle de déployer des efforts supplémentaires en vue de restaurer le site minier Manitou, qui causait jusqu'à récemment des problèmes majeurs pour l'environnement. L'utilisation du site Manitou fera en sorte qu'Agnico Eagle n'aura pas besoin de créer un nouveau parc à résidus, ce qui réduira par le fait même son empreinte environnementale. La restauration de parcs à résidus miniers problématiques est une préoccupation pour la CCIRN depuis plusieurs années et nous avons réalisé diverses démarches à ce jour en vue de leur restauration.

Transport du minerai

Pendant la période d'exploitation, le transport du minerai, des roches stériles et des sols se fera sur les routes à raison de 10 000 à 12 000 tonnes par jour. Le minerai concassé sera transporté pour être traité à l'usine Goldex de Val-d'Or (6 camions par heures, pour environ 80 allers-retours par 24 heures).

Par ailleurs, le concentré de sulfure sera transporté et traité à l'usine LaRonde de Preissac, ce qui ajoutera entre 6 et 10 camions par jour, pour un maximum de 16 voyages par jour. Le minerai qui sera transporté à l'usine Goldex y sera traité. Il sera déposé sur une aire de stockage et alimentera l'usine encore 2 ans après la fin du minage de la fosse Akasaba Ouest.

Deux options ont été analysées par Mines Agnico Eagle pour le transport du minerai entre la fosse et le concentrateur de la mine Goldex. Le premier visait le circuit empruntant le chemin du lac Sabourin jusqu'à la route 117, vers l'usine. Le deuxième, qui est retenu, permet le transport par un circuit de 6,7 km construit pour l'exploitation de la mine. Il rejoint une route déjà existante et servant aux opérations de la mine Goldex.

La CCIRN note qu'un chemin d'accès temporaire reliera toutefois le site minier au chemin du Lac Sabourin. Son utilisation n'est prévue que pendant la phase de construction de la mine Akasaba Ouest.

La CCIRN juge important que l'utilisation de ce chemin d'accès temporaire ne soit prévue que pendant la phase de construction de la mine Akasaba Ouest. Nous recommandons que les conducteurs de véhicules lourds qui emprunteront ce circuit reçoivent des directives assurant la sécurité des usagers réguliers de cette route.

La CCIRN appuie Agnico Eagle dans son choix pour le 2^e tracé routier, car il évite des contraintes et des nuisances pour les résidents permanents et saisonniers ainsi que pour les autres utilisateurs des lacs Ben, Bayeul et Sabourin. Ce circuit comporte moins de risques d'accident et a été accueilli beaucoup plus favorablement par les personnes consultées par la minière à ce jour.

Retombées économiques

Selon les informations recueillies⁵, un investissement de 51 M\$ sera nécessaire pour créer une centaine d'emplois durant la période d'exploitation⁶ du projet. Au total, des dépenses d'exploitation de 165 M\$ sont prévues, incluant 63 M\$ en salaires. Pour leur part, les redevances minières s'élèveront à 8 M\$.

La communauté de la Vallée-de-l'Or pourra, si le projet se concrétise, continuer à tirer plusieurs bénéfices économiques d'Agnico Eagle, car, en plus d'y développer des activités dans un secteur où il n'y en avait pas, l'entreprise va inciter plusieurs fournisseurs de services à y intervenir. L'arrivée du projet va également changer la donne puisque la taxe foncière industrielle devrait s'accroître.

⁵Projet Akasaba Ouest, brochure d'information d'Agnico Eagle.

⁶Ce projet aidera à consolider les activités à l'usine de la mine Goldex, qui emploie 37 personnes à temps complet présentement. En tout, 4 emplois permanents s'y ajouteront.

La durée de vie du projet est estimée à 7 ans, dont 1 an pour la phase de construction et 4 ans pour la phase d'exploitation. La réalisation de la phase de construction et d'aménagement du site impliquera des travaux de plusieurs types, dont du déboisement et du terrassement, des travaux miniers, des aménagements paysagers et autres. La mise en place du chantier permettra donc aux entreprises qui sont des bâtisseurs de mines, des équipementiers ou qui offrent des services professionnels de mettre à profit leur expérience, d'innover et potentiellement d'exporter leur savoir-faire hors des frontières de l'Abitibi-Témiscamingue.

La CCIRN considère important qu'un avis favorable de recevabilité du projet ait été donné en septembre 2016 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Nous y voyons un signe que le projet est sur la bonne voie pour sa réalisation.

Gestion et traitement des eaux

Le projet entraînera peu d'incidence sur l'aquifère selon l'étude d'impacts. La faible perméabilité des sols limitera le transport de contaminants vers les eaux souterraines. Aucun empiétement du projet n'est prévu dans les cours d'eau qui se localisent à proximité, le projet étant localisé dans un seul sous-bassin versant. Quant aux eaux de ruissellement, elles seront collectées, traitées et envoyées dans un bassin pour se retrouver, à la fin, dans la rivière Sabourin.

La CCIRN est d'avis qu'Agnico Eagle doit faire preuve d'une grande vigilance par rapport à la gestion et au traitement des eaux, ceci tant en période de construction et d'exploitation qu'en phase de fermeture et de suivi.
La qualité des eaux de la rivière Bourlamaque est déjà hypothéquée et il serait important de ne pas exercer davantage de pression sur son écosystème.

Nuisance par le bruit

La zone ciblée par le projet est à proximité de résidences et de chalets établis aux abords des lacs Bayeul, Ben et Sabourin. L'étude d'impacts fait état de niveaux sonores se situant en deçà des limites imposées par la réglementation. On peut en déduire que les dérangements seront occasionnels. Comme il n'y aura pas d'habitation à proximité du site, l'ambiance sonore pendant la phase d'exploitation ne devrait pas être un problème. Ce sera la même chose pour la qualité de l'air, puisque la première résidence se situe à 2,5 km de la fosse.

La CCIRN est rassurée de constater que le concasseur sera couvert, ce qui limitera la propagation du bruit et des poussières pour les habitations les plus rapprochées de la fosse. Nous recommandons que des suivis réguliers soient assurés pour éviter les dépassements de normes, ceci tant pour le bruit que pour les émissions de poussières.

Impacts environnementaux et sociaux

Le projet se rapporte à une petite fosse. L'importance des impacts sur la presque totalité des composantes du milieu physique sera donc réduite. La CCIRN constate qu'Agnico Eagle entend mener son projet à terme en se basant sur les principes du développement durable, appliqués à tous les aspects et à toutes les étapes de ses activités. Elle y intègre donc des éléments d'acceptabilité sociale et de protection de l'environnement.

Plusieurs étapes ont dû être abordées avec précaution par les dirigeants d'Agnico Eagle afin de s'assurer de bien respecter les normes déjà en vigueur et obtenir l'acceptabilité sociale, un paramètre essentiel dans tout projet qui touche une communauté. Les démarches réalisées à ce jour en matière d'information et de consultation méritent d'être soulignées puisqu'elles ont favorisé la prise en compte des préoccupations du milieu et la mise en place de mesures d'atténuation et de suivi lors de la conception du projet. Il s'agit d'une marque de respect envers la communauté qui limite les inquiétudes.

En ce qui concerne la flore et la faune, un plan de compensation est prévu pour les milieux humides perdus en raison des travaux de préparation ou d'exploitation. Au total, le projet devrait occasionner une perte de 66 hectares de milieux humides. Le déboisement forcera les déplacements de certains oiseaux, mais on anticipe de faibles répercussions, notamment sur les oiseaux migrateurs puisque des habitats de remplacements sont situés à proximité.

Le projet se situe à proximité de la Réserve de biodiversité des Caribous-de-Val-d'Or. La population de caribous forestiers a régressé au fil du temps, si bien qu'il reste très peu d'individus. La CCIRN est préoccupée par les effets cumulatifs des nombreuses utilisations du territoire dans cet habitat déjà perturbé. L'étude d'impact indique que la perturbation se localisera dans un secteur peu propice à la présence de caribous. Quoi qu'il en soit, les mesures envisagées pourraient aller jusqu'à l'arrêt de certains équipements en cas d'observation de caribous près de la propriété ou sur la route.

La CCIRN accueille positivement la mise en place d'un plan de gestion du caribou, ce qui permettra de mettre en place des mesures visant à prévenir des effets indésirables sur la horde. La CCIRN suggère que les impacts négatifs anticipés soient suivis étroitement afin de prévenir la dégradation du milieu ou des espèces.

Force est de reconnaître qu'Agnico Eagle a réalisé plusieurs démarches en matière d'acceptabilité sociale et de protection de l'environnement. La CCIRN considère que la mise en place d'un processus de vigilance participative, d'un service interne de relations communautaires et de programmes de sensibilisation des travailleurs ainsi que l'utilisation de divers outils de communication aideront à limiter les impacts négatifs et permettront d'atténuer les préoccupations des citoyennes et citoyens.

La CCIRN suggère fortement que l'entreprise poursuive ses engagements en matière de relations avec les communautés dans le cadre du projet et qu'elle continue à exercer ses activités de manière sécuritaire et responsable sur le plan social et environnemental.

Enfin, le site du projet se situe sur un territoire traditionnellement fréquenté par les communautés algonquines de Kitcisakik et de Lac Simon. L'étude d'impacts précise que le projet ne devrait pas modifier significativement les activités des membres de ces communautés sur ce territoire puisqu'ils ne le fréquentent plus.

La CCIRN recommande qu'Agnico Eagle continue à échanger avec les membres des communautés autochtones visées afin de les tenir au fait de l'avancement du projet.

Conclusion

De par son engagement envers ses membres et l'ensemble des entreprises de son territoire, ainsi que de par son mandat qui est de favoriser les intérêts des gens d'affaires, les initiatives structurantes et la création d'emplois, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda s'est intéressée au projet Akasaba Ouest. Depuis déjà de nombreuses années, la Chambre reconnaît et valorise l'apport du secteur minier dans l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit d'un secteur qui génère de nombreux emplois directs et indirects. L'Abitibi-Témiscamingue est également renommée pour la qualité de ses entreprises bâtisseuses de mines et preneuses d'ordre, ainsi que pour les recherches faites par l'Unité de recherche et de service en technologie minérale et Centre de technologie en résidus industriels.

Notre intérêt se situe principalement au niveau des impacts économiques du projet, puisqu'ils seront importants (construction, exploitation - emplois directs et indirects et dépenses), sans compter les retombées indirectes comme les dépenses dans les commerces, les partenariats qui se développeront et l'implication avec le milieu. Donc, dans la mesure où les autorités compétentes jugeront que le projet répond aux normes environnementales et aux exigences en matière de sécurité, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda prend position en faveur de la réalisation du projet Akasaba Ouest.